Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le
ID : 035-213500408-20260608-079_2026-DE

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 079/2026

Nombre
de Conseillers en exercice 27
de Présents 22
de Votants 27
Pouvoirs : 5

Nota : La Maire certifie que la liste des délibérations a été publiée électroniquement dans un délai d'une semaine suivant la séance et que la convocation du Conseil Municipal avait été faite le 2 juin 2026.

La Maire,
Nadège COULON-TRARI

L'an deux mil vingt-six, le huit juin, le Conseil Municipal de la Commune de BRETEIL, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la Présidence de Madame Nadège COULON-TRARI, Maire.

Etaient présents : COULON-TRARI Nadège, MEURICE Paul, CHEVALIER Annie, BEAUJEAN Thierry, LEDUC Katia, LE GALL Jean-Paul, BOUTTIER Élodie, AIDOUD Ahmed, ANDRÉ Sylvie, LE BRUN Gilles, LERAY Catherine, SÉNÉCHAL Emmanuelle, MARCHAIS Yann, BOURVIC Arnaud, BONNERUE Linda, LE NAOUR Solène, LEPOIVRE Aymeric, ASSIÉ Benjamin, GUYOT Albane, GARDETTE Stéphane, DANIEL Jean-Louis, AUBERT Yoan.

Excusés : CLAVIER Jean-Christophe, LE COUVIOUR Mélanie, MARTIN Jérémy, GUEGUEN Marie, BRUNET Béatrice.

Absent : /

Pouvoirs : CLAVIER Jean-Christophe à LEPOIVRE Aymeric, LE COUVIOUR Mélanie à Katia LEDUC, MARTIN Jérémy à BOUTTIER Elodie, GUEGUEN Marie à GARDETTE Stéphane, BRUNET Béatrice à DANIEL Jean-Louis.

Secrétaire de séance : Yoan AUBERT a été élu pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Demande de fonds de concours à Montfort Communauté – Actions en faveur des mobilités.

Madame la Maire informe le Conseil Municipal de la possibilité de faire la demande d'une participation sous la forme d'un fonds de concours à la Communauté de Communes Montfort Communauté pour la réalisation d'études et de travaux en lien avec les questions de mobilités.

Madame la Maire rappelle que le fonds de concours est autorisé si les conditions suivantes se trouvent réunies :

- Le fonds de concours porte sur le financement d'un investissement ou le fonctionnement d'un équipement.
- Le montant total du fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours. Cette condition restrictive implique donc que le fonds de concours reçu soit égal à la part autofinancée par le bénéficiaire du fonds de concours.
- Chaque demande de participation comportera la délibération du Conseil Municipal précisant la nature des travaux, le montant de l'opération et sollicitant l'octroi du fonds de concours. Elle sera accompagnée d'un plan de financement du projet, avec les devis et/ou délibération d'attribution de marché, et si c'est le cas, la copie des attributions de subventions
- Une délibération concordante doit être adoptée à la majorité simple du Conseil Communautaire et du Conseil Municipal concerné avec une imputation comptable en investissement ou en fonctionnement selon le choix réalisé.

Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le
ID : 035-213500408-20260608-079_2026-DE

Le plan de financement pour la mise en œuvre de ce projet est le suivant :

Dépenses	Montant HT		Recettes	Montant HT	%
Passerelle de La Herdrouais (cycles et piétons)	13 572,00 €		Fonds de concours mobilités Montfort Communauté	6 786,00 €	50,00
			Autofinancement	6 786,00 €	50,00
TOTAL	13 572,00 €		TOTAL	13 572,00 €	100

Le versement de ce fonds pourra intervenir en deux fois :

- 50% sera versé après délibération de l'EPCI,
- 50% sera versé sur justificatif des dépenses visé par le Comptable public et d'un plan de financement définitif visé par le représentant de la Commune.

Madame la Maire propose donc de solliciter un fonds de concours auprès de la Communauté de Communes Montfort Communauté pour la réalisation d'études et de travaux en lien avec les questions de mobilités pour un montant total de 6 786,00 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité :

- décide de solliciter un fonds de concours auprès de la Communauté de Communes Monfort Communauté pour la réalisation d'études et de travaux en lien avec les questions de mobilités pour un montant total de 6 786,00 €,
- habilite Madame la Maire à engager toutes les démarches nécessaires et signer tous documents relatifs à cette demande.

Pour extrait conforme,

La Maire,
Nadège COULON-TRARI

MAIRIE DE BRETEIL
ILLE-ET-VILAINE

Le secrétaire de séance,
Yoan AUBERT